



Légende

- ZONES INTERDITES A LA NAVIGATION
- BASSIN A
- BASSIN B
- BASSIN C
- BANDE DE RIVE largeur 30 m - 3 km/h maxi
- ZONE ACCOSTAGE STATIONNEMENT de PORT COUZAGE
- ZONE ACCOSTAGE-STATIONNEMENT-MOULLAGE de PORT LISSAC



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
CORRÈZE

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

**Schéma directeur d'utilisation
Annexe du Règlement Particulier
de Police de la Navigation Intérieure
du plan d'eau du Causse Corzien**

**Arrêté préfectoral du 30 janvier 2015
PNI 2014-06**